



## COMITÉ EXÉCUTIF

**Séance ordinaire du 21 juin 2016**

– 25<sup>e</sup> –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
  - M. Ben Valkenburg, vice-président
  - Mme Diane Beaudet
  - M. Kenneth George
  - Mmes Marie-José Mastromonaco  
Mélanie Robinson
  - M. Jocelyn Pauzé
- Sont aussi  
présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général par intérim
  - M<sup>e</sup> France Pedneault, directrice du Service du secrétariat général
  - MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint par intérim à la gestion  
des personnes et des pratiques d'encadrement  
Maurice Lachance, directeur général adjoint à la gestion des  
services éducatifs et de l'organisation scolaire  
Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des  
services éducatifs et de l'organisation scolaire
  - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion  
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- M. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau de soutien  
à la gestion des établissements, unité 1
  - Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau de soutien  
à la gestion des établissements, unité 3  
Julie Belhumeur, directrice au Bureau de soutien  
à la gestion des établissements, unité 4  
Guylaine Cormier, directrice au Bureau de soutien  
à la gestion des établissements, unité 5
  - M. Marc Prescott, directeur du Service de l'organisation scolaire
  - Mmes Line Lapierre, directrice des Services éducatifs  
Tonia Di Guglielmo, directrice par intérim du Service  
des ressources financières
  - M<sup>e</sup> Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des  
personnes et du développement des compétences
  - M. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources  
matérielles

- MM. René Morales, directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle  
Daniel Martin, directeur par intérim du Service des technologies de l'information
- Mmes Claudette Lechasseur, coordonnatrice du Bureau des communications  
Annie Bourgeois, représentante du Bureau de projets institutionnels  
Marisol Pelletier, coordonnatrice, Audit interne  
Guylaine Dubé, analyste au Service du secrétariat général

\*\*\*\*\*

La commissaire Marie-José Mastromonaco est absente à compter du point 4 et revient au point 5 d).

La séance est suspendue pour la tenue d'une séance plénière sur le budget de 14 h 20 à 15 h 05.

Une pause a lieu de 15 h 05 à 15 h 15.

\*\*\*\*\*

### **Déclaration de la présidente**

Mme Catherine Harel Bourdon souligne le départ à la retraite de M. Normand Paris, directeur adjoint au Service de l'organisation scolaire. Elle le remercie pour le travail réalisé au cours des années à titre d'enseignant et de directeur d'établissement. Elle souligne tout particulièrement son passage au Service de l'organisation scolaire au cours duquel il a mis son expertise à contribution dans les dossiers de l'admission, du transport scolaire et du secteur alimentaire. M. Paris remercie les membres du comité exécutif pour ce témoignage et leur souhaite de poursuivre leur travail dans le plaisir, avec passion et en ayant le pouvoir de changer les choses pour la réussite des élèves.

Par la suite, M. Maurice Lachance, qui partira à la retraite le 30 juin prochain, reçoit les remerciements de la présidente pour son esprit d'analyse, sa rigueur et sa grande diplomatie. Celle-ci souligne l'engagement de M. Lachance tout au long de son parcours scolaire dans ses différentes fonctions à titre d'enseignant et de directeur (établissement, réseau, Direction générale). M. Lachance remercie les membres du comité exécutif pour ces bons mots et se dit touché par l'évènement organisé par des collègues la semaine précédente dans le but de souligner son départ à la retraite. Il ajoute que le comité exécutif a représenté un beau défi qui lui a permis de poursuivre le développement de ses compétences. Il conclut en reprenant les mots de M. Normand Paris : plaisir, passion, pouvoir.

Avant de poursuivre, la présidente annonce la tenue d'une séance plénière sur le budget 2016-2017 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) après le point réservé aux commissaires-parents. Cette séance sera traitée à huis clos puisque la CSDM ne dispose pas des informations définitives sur les règles budgétaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). À cet égard, Mme Harel Bourdon rappelle que la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) a réitéré, dans son mémoire présenté au MEES, la volonté que les règles budgétaires soient remises aux commissions scolaires plutôt dans l'année.

\*\*\*\*\*

## 1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter l'article suivant sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
  - a) Dernière journée de classe
- ajouter l'article suivant sous la rubrique « Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2016 » :
  - a) Lettre aux parents portant sur la date de réception des résultats aux épreuves du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
- ajouter les articles suivants :
  - A-10-91            Service de l'organisation scolaire – modification aux règles d'application de la *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal*
  - A-11-60            Services éducatifs – demande de renouvellement du statut d'école établie aux fins d'un projet particulier de l'école Robert-Gravel, en vertu de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*, pour les années 2016-2017 à 2018-2019 – version finale après consultation auprès des différentes instances
  - A-11-61            Services éducatifs – demande de renouvellement du statut d'école établie aux fins d'un projet particulier de l'école Étoile filante, en vertu de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*, pour les années 2016-2017 à 2018-2019 – version finale après consultation auprès des différentes instances

- ajouter l'article suivant sous la rubrique Information :
  - e) A-31-3095      Service des ressources financières – école Saint-Nom-de-Jésus – réhabilitation de l'école – appel d'offres 25-2356P – rapport d'information
  
- retirer les articles suivants :
  - DG-01-308      Direction générale – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2015
  
  - A-31-3032      Service des ressources financières – adhésion au Centre collégial des services regroupés (CSPQ) – mandat d'achat – fourniture de postes informatiques et de moniteurs neufs – appel d'offres 29-028R
  
  - A-31-3104      Service des ressources financières – budget 2016-2017 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)
  
  - A-33-960      Service des ressources matérielles – programmation et plan directeur d'investissement 2016-2021
  
- retirer l'article suivant sous la rubrique Information :
  - a) A-11-59      Service de l'organisation scolaire – taux de sorties sans diplôme ni qualification dans les écoles secondaires de la Commission scolaire de Montréal, de 2007-2008 à 2013-2014

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2016
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2016 :
  - a) Lettre aux parents portant sur la date de réception des résultats aux épreuves du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
- 4- Affaires nouvelles :
  - a) Dernière journée de classe
- 5- Dossiers récurrents :
  - a) Plan Réussir

- b) Budget 2015-2016  
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
  - c) Qualité de l’air
  - d) Capacité d’accueil
  - e) Transformation organisationnelle
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- DG-01-306 Direction générale – remboursement des dépenses de fonction – février 2016
- 8- DG-01-307 Direction générale – remboursement des dépenses de fonction – mars 2016
- 9- DG-01-309 Direction générale – remboursement des dépenses de fonction – mai 2016
- \*\* 10- DG-01-310 Direction générale – personnel de direction à la Direction générale – poste de direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l’efficacité opérationnelle – évaluation finale – année 2015-2016
- \*\* 11- DG-01-311 Direction générale – personnel de direction de services – poste de direction du Service du secrétariat général – évaluation finale – année 2015-2016
- \*\* 12- DG-02-329 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – demande de révision budgétaire pour des événements non récurrents
- 13- A-10-91 Service de l’organisation scolaire – modification aux règles d’application de la *Politique d’admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal*
- \*\* 14- A-11-60 Services éducatifs – demande de renouvellement du statut d’école établie aux fins d’un projet particulier de l’école Robert-Gravel, en vertu de l’article 240 de la *Loi sur l’instruction publique*, pour les années 2016-2017 à 2018-2019 – version finale après consultation auprès des différentes instances
- \*\* 15- A-11-61 Services éducatifs – demande de renouvellement du statut d’école établie aux fins d’un projet particulier de l’école Étoile filante, en vertu de l’article 240 de la *Loi sur l’instruction publique*, pour les années 2016-2017 à 2018-2019 – version finale après consultation auprès des différentes instances

- \*\* 16- A-13-02 Service du développement et de l'innovation professionnelle – personnel cadre – poste de coordination au Service du développement et de l'innovation professionnelle – évaluation finale – année 2015-2016
- \*\* 17- A-29-1761 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – demande de congé à temps partiel dans le cadre d'une retraite progressive
- \*\* 18- A-29-1762 Service de la gestion des personnes du développement des compétences – personnel de direction d'établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l'année scolaire 2016-2017
- 19- A-31-3058 Service des ressources financières – centre Saint-Paul – décontamination du vide sanitaire – appel d'offres 25-2347P – attribution d'un contrat
- 20- A-31-3065 Service des ressources financières – école Élan – réfection de la cour de l'école – appel d'offres 25-2352P – attribution d'un contrat
- 21- A-31-3067 Service des ressources financières – école Camille-Laurin, annexe – travaux d'aménagement de la cour de l'école et imperméabilisation de la fondation – appel d'offres 25-2353P – attribution d'un contrat
- 22- A-31-3069 Service des ressources financières – école Saint-Pascal-Baylon – réhabilitation des sols et réfection de la cour de l'école – appel d'offres 25-2355P – attribution d'un contrat
- 23- A-31-3074 Service des ressources financières – école Saint-Antoine-Marie-Claret – modernisation de la chaufferie – appel d'offres 25-2362P – attribution d'un contrat
- 24- A-31-3076 Service des ressources financières – école Sainte-Claire – réfection partielle de la toiture – appel d'offres 25-2363P – attribution d'un contrat
- 25- A-31-3077 Service des ressources financières – école Saint-Émile – remplacement des fenêtres et réfection de la maçonnerie – appel d'offres 25-2364P – attribution d'un contrat
- 26- A-31-3078 Service des ressources financières – écoles Laurier et La Petite-Patrie, pavillon Notre-Dame-de-la-Défense – modernisation de la chaufferie – appel d'offres 25-2365P – attribution d'un contrat

- 27- A-31-3079 Service des ressources financières – École des métiers de l’informatique, du commerce et de l’administration de Montréal (EMICA) – réfection de l’enveloppe – appel d’offres 25-2366P – attribution d’un contrat
- 28- A-31-3080 Service des ressources financières – école Eulalie-Durocher – réfection de la cuisine – appel d’offres 25-2367P – attribution d’un contrat
- 29- A-31-3081 Service des ressources financières – école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours – séparation pluviale et sanitaire – appel d’offres 25-2368P – attribution d’un contrat
- 30- A-31-3084 Service des ressources financières – école Saint-Anselme – remplacement des systèmes d’alarme intrusion et d’alarme incendie – appel d’offres 25-2371P – attribution d’un contrat
- 31- A-31-3085 Service des ressources financières – école Sophie-Barat – réfection du toit terrasse – appel d’offres 25-2372P – attribution d’un contrat
- 32- A-31-3087 Service des ressources financières – école au Pied-de-la-Montagne, pavillon Saint-Jean-Baptiste – réfection de la cour de l’école – phase 1 – appel d’offres 25-2373P – attribution d’un contrat
- 33- A-31-3091 Service des ressources financières – centre Marie-Médiatrice – réfection de la cour de l’école – appel d’offres 25-2379P – attribution d’un contrat
- 34- A-31-3098 Service des ressources financières – services professionnels – entreprise de services écoénergétiques (ESE) pour la réalisation d’un projet d’économie d’énergie – deuxième étape – appel d’offres 24-466P – attribution d’un contrat
- 35- A-31-3099 Service des ressources financières – fourniture sur demande de chaises, de fauteuils et de mobilier de bureau – appel d’offres 28-176P – attribution d’un contrat
- 36- A-31-3102 Service des ressources financières – travaux de maçonnerie à taux horaire – appel d’offres 15-207P – attribution de contrats à exécution sur demande
- 37- A-31-3110-A Service des ressources financières – mesure alimentaire – attribution de contrats de gré à gré aux organismes communautaires partenaires

- 38- A-33-954 Service des ressources matérielles – Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP) – projet de transformation fonctionnelle en vue d’accueillir des classes du primaire dès la rentrée 2016
- 39- A-33-956 Service des ressources matérielles – centre Tétreaultville – estimation révisée des travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre de réfection de l’enveloppe du bâtiment
- 40- A-33-959 Service des ressources matérielles – cession d’un droit de passage sur le terrain de l’école Marc-Favreau afin de permettre à la Commission scolaire English-Montréal de mettre en place une conduite de drainage
- 41- A-33-962 Service des ressources matérielles – école FACE – travaux de réhabilitation des finis intérieurs
- 42- A-33-963 Service des ressources matérielles – centre administratif et annexe – installation de systèmes de sécurité
- \*\* 43- A-34-2570 Service du secrétariat général – reddition de comptes au Conseil du trésor en matière de gestion contractuelle 2015-2016
- 44- A-34-2589 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2016
- 45- A-34-2590 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction –février 2016
- 46- A-34-2591 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2016
- 47- A-34-2592 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai et juin 2016
- 48- Information :
- a) A-31-3071 Service des ressources financières – école Honoré-Mercier – réhabilitation de la cour avant de l’école – appel d’offres 25-2359P – rapport d’information
- b) A-31-3072 Service des ressources financières – école Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle – réfection de l’entretoit – appel d’offres 25-2360P – annulation de l’appel d’offres



- c) A-33-955 Service des ressources matérielles – honoraires supplémentaires dans le cadre de la réhabilitation des terrains des écoles Jean-Baptiste-Meilleur, Jeanne-LeBer et Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle
- d) A-31-3095 Service des ressources financières – école Saint-Nom-de-Jésus – réhabilitation de l'école – appel d'offres 25-2356P – rapport d'information

49- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2016

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2016, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 juin 2016.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2016

- a) Lettre aux parents portant sur la date de réception des résultats aux épreuves du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

La lettre informant les parents de la date de remise des résultats finaux aux épreuves du MEES de quatrième et de cinquième secondaire, soit le 7 juillet 2016, a été transmise aux directions d'établissement la semaine dernière et le Bureau des communications s'est assuré de faire paraître l'information dans l'Infolettre destinée aux parents ainsi que sur les différentes plateformes sociales utilisées à la CSDM, à savoir Tweeter, Facebook et le site web.

La présidente mentionne qu'il existerait un logiciel qui permettrait d'avoir un aperçu des résultats des élèves avant la réception des notes du MEES. M. Jean Ouimet confirme qu'il est possible de faire une simulation à partir du logiciel Excel et que c'est une pratique qui pourrait être encouragée dans les milieux.

4. Affaires nouvelles

a) Dernière journée de classe

La présidente mentionne qu'il s'agit de la dernière journée de classe pour les élèves et que plusieurs fêtes sont organisées dans les écoles pour souligner ce moment.

5. Dossiers récurrents

a) Plan Réussir

À la suite de l'avis du ministre de l'Éducation au sujet de modifications qui seraient apportées au programme d'histoire de la troisième secondaire, M. Maurice Lachance mentionne que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) est en attente d'un avis officiel du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) afin de voir si son implantation pourra commencer à la rentrée 2016-2017.

M. Lachance rappelle qu'il y a eu une bonne participation des enseignants de la CSDM aux formations (près de 90 %) et que les écoles se sont procuré le matériel pédagogique.

b) Budget 2015-2016

Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Les commissaires et les administrateurs de la CSDM suivent la situation financière de la CSDM de près et le comité des finances poursuivra ses travaux sur les incidences financières des décisions.

c) Qualité de l'air

M. Jean Ouimet fait le bilan des divers travaux, interventions et actions en lien avec la qualité de l'air du centre administratif ainsi que des écoles Baril et Notre-Dame-de-Grâce.

d) Capacité d'accueil

M. Marc Prescott informe les membres du comité exécutif que son service a tenu des rencontres avec les quartiers scolaires où une situation de surpopulation dans les écoles est observée afin de valider les chiffres des prévisions de clientèle et voir ce qui peut être fait pour la rentrée scolaire.

Par ailleurs, M. Prescott rappelle qu'un centre d'inscription sera localisé dans la section de l'école Saint-Gérard qui cohabite avec l'école Georges-Vanier. Les écoles de la CSDM s'assureront de mettre cette information en vue sur les portes de leur entrée principale.

M. Marc Prescott ajoute que les directions d'établissement ont également reçu la directive de valider toutes les inscriptions, dès le 17 août, afin d'avoir le portrait le plus juste possible à la rentrée scolaire.

Mme Marie-José Mastromonaco s'informe au sujet des réfugiés syriens. M. Robert Gendron mentionne qu'il n'y a pas de vague de réfugiés syriens annoncée au cours de l'été 2016.

e) Transformation organisationnelle

L'accompagnement réalisé par la firme KPMG en vue de la poursuite de la transformation organisationnelle en est rendu à son étape finale. À cet effet, une dernière rencontre du comité directeur est prévue le 27 juin prochain au cours de laquelle la firme KPMG présentera les grandes lignes du rapport d'accompagnement. Le rapport complet sera remis après le 1<sup>er</sup> juillet.

6. Rubrique des commissaires-parents

Mme Mélanie Robinson souhaite obtenir de l'information au regard des conseils d'établissement qui ont adopté ou non le budget pro forma de leur école ainsi que les motifs qui ont les ont amenés à ne pas l'adopter, le cas échéant.

Mme Lucie Painchaud sera en mesure de fournir les données lors de la présentation en séance plénière. En ce qui concerne les motifs qui ont conduit les conseils d'établissement à ne pas adopter le budget pro forma, ils seront remis ultérieurement.

7. Direction générale – remboursement des dépenses de fonction – février 2016

Document déposé : Rapport DG-01-306 en date du 13 juin 2016  
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du directeur général par intérim pour le mois de février 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction du directeur général par intérim pour le mois de février 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

8. Direction générale – remboursement des dépenses de fonction – mars 2016

Document déposé : Rapport DG-01-307 en date du 13 juin 2016  
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du directeur général par intérim pour le mois de mars 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction du directeur général par intérim pour le mois de mars 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

9. Direction générale – remboursement des dépenses de fonction – mai 2016

Document déposé : Rapport DG-01-309 en date du 13 juin 2016  
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du directeur général par intérim pour le mois de mai 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction du directeur général par intérim pour le mois de mai 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

\*\*10. Direction générale – personnel de direction à la Direction générale – poste de direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – évaluation finale – année 2015-2016

Document déposé : Rapport DG-01-310 en date du 15 juin 2016  
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

\*\*11. Direction générale – personnel de direction de services – poste de direction du Service du secrétariat général – évaluation finale – année 2015-2016

Document déposé : Rapport DG-01-311 en date du 15 juin 2016  
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

\*\*12. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – demande de révision budgétaire pour des événements non récurrents

Document déposé : Rapport DG-02-329 en date du 13 juin 2016  
de M. Michel Vallerand et de Mme Naïma Benslimane  
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

13. Service de l'organisation scolaire – modification aux règles d'application de la Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal

Document déposé : Rapport A-10-91 en date du 16 juin 2016 de  
Mme Geneviève Côté concernant le sujet en référence

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de reporter l'étude de cette proposition à la séance du comité exécutif du 5 juillet 2016.

Cette proposition de dépôt est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de REPORTER l'étude de cette proposition à la séance du comité exécutif du 5 juillet 2016.

\*\*14. Services éducatifs – demande de renouvellement du statut d’école établie aux fins d’un projet particulier de l’école Robert-Gravel, en vertu de l’article 240 de la *Loi sur l’instruction publique*, pour les années 2016-2017 à 2018-2019 – version finale après consultation auprès des différentes instances

Document déposé : Rapport A-11-60 en date du 13 juin 2016  
de Mme Catherine Coutu concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

\*\*15. Services éducatifs – demande de renouvellement du statut d’école établie aux fins d’un projet particulier de l’école Étoile filante, en vertu de l’article 240 de la *Loi sur l’instruction publique*, pour les années 2016-2017 à 2018-2019 – version finale après consultation auprès des différentes instances

Document déposé : Rapport A-11-61 en date du 13 juin 2016  
de Mme Catherine Coutu concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

\*\*16. Service du développement et de l’innovation professionnelle – personnel cadre – poste de coordination au Service du développement et de l’innovation professionnelle – évaluation finale – année 2015-2016

Document déposé : Rapport A-13-02 en date du 13 juin 2016  
de M. René Morales concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

\*\*17. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – demande de congé à temps partiel dans le cadre d’une retraite progressive

Document déposé : Rapport A-29-1761 en date du 16 juin 2016  
de Mme Sondes Khémiri concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

\*\*18.

Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l'année scolaire 2016-2017

Document déposé : Rapport A-29-1762 en date du 16 juin 2016  
de Mme Sondes Khémiri concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

19.

Service des ressources financières – centre Saint-Paul – décontamination du vide sanitaire – appel d'offres 25-2347P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3058 en date du 13 juin 2016 de  
Mme Sylvie Raza concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la décontamination du vide sanitaire au centre Saint-Paul;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses pour ce projet seront assumées par la réhabilitation des sols contaminés (passif environnemental) et feront l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments et seront prévues dans le plan directeur d'investissement 2016-2021 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 2 193 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *ACI Ponts et ouvrages d'art inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la décontamination du vide sanitaire du centre Saint-Paul;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

20. Service des ressources financières – école Élan – réfection de la cour de l'école – appel d'offres 25-2352P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3065 en date du 13 juin 2016  
de Mme Sylvie Raza concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la cour de l'école Élan;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la réhabilitation des sols contaminés (passif environnemental) et par la mesure 50530 – Embellissement des cours d'école;

CONSIDÉRANT les contributions additionnelles de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et du milieu au projet d'embellissement;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;



Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 679 999,50 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Pavages d'amour inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la cour de l'école Élan;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

21. Service des ressources financières – école Camille-Laurin, annexe – travaux d'aménagement de la cour de l'école et imperméabilisation de la fondation – appel d'offres 25-2353P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3067 en date du 6 juin 2016  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de l'enveloppe de l'école Camille-Laurin, annexe;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments et sera prévu dans le plan directeur d'investissement 2016-2017 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 385 242,40 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour effectuer des travaux d'aménagement de la cour et d'imperméabilisation de la fondation de l'école Camille-Laurin, annexe;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

22. Service des ressources financières – école Saint-Pascal-Baylon – réhabilitation des sols et réfection de la cour de l'école – appel d'offres 25-2355P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3069 en date du 13 juin 2016  
de Mme Sylvie Raza concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réhabilitation des sols et la réfection de la cour de l'école Saint-Pascal-Baylon;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la réhabilitation des sols contaminés (passif environnemental) par la mesure Maintien des bâtiments 2016-2017, tel qu'il sera inscrit dans le plan directeur d'investissement 2016-2021 de la Commission

scolaire de Montréal (CSDM) qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 594 825 \$ plus taxes à l'entrepreneur *DDL Excavation (9039-3273 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réhabilitation des sols et la réfection de la cour de l'école Saint-Pascal-Baylon;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

23. Service des ressources financières – école Saint-Antoine-Marie-Claret – modernisation de la chaufferie – appel d'offres 25-2362P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3074 en date du 9 juin 2016  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la modernisation de la chaufferie à l'école Saint-Antoine-Marie-Claret;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments et sera prévu dans le plan directeur d'investissement 2016-2021 de la Commission scolaire de Montréal

(CSDM), qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 394 900 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Le Groupe Centco inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la modernisation de la chaufferie à l'école Saint-Antoine-Marie-Claret;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

24. Service des ressources financières – école Sainte-Claire – réfection partielle de la toiture – appel d'offres 25-2363P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3076 en date du 7 juin 2016  
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection partielle de la toiture à l'école Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet sera financé dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments en 2015-2016;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 174 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Poulin & Bureau inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection partielle de la toiture à l'école Sainte-Claire;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

25. Service des ressources financières – école Saint-Émile – remplacement des fenêtres et réfection de la maçonnerie – appel d'offres 25-2364P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3077 en date du 30 mai 2016 de Mme Sylvie Raza concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement des fenêtres et la réfection de la maçonnerie à l'école Saint-Émile;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments et sera prévu dans le plan directeur d'investissement 2016-2017 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 529 930 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Balex Construction (9207-2289 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des fenêtres et la réfection de la maçonnerie à l'école Saint-Émile;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

26.

Service des ressources financières – écoles Laurier et La Petite-Patrie, pavillon Notre-Dame-de-la-Défense – modernisation de la chaufferie – appel d'offres 25-2365P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3078 en date du 8 juin 2016  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la modernisation de la chaufferie aux écoles Laurier et La Petite-Patrie, pavillon Notre-Dame-de-la-Défense;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments et sera prévu dans le plan directeur d'investissement 2016-2021 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 300 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *L'Heureux-Mongeau J.C. Lauzon (9106-4154 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la modernisation de la chaufferie aux écoles Laurier et La Petite-Patrie, pavillon Notre-Dame-de-la-Défense;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

27. Service des ressources financières – École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (EMICA) – réfection de l'enveloppe – appel d'offres 25-2366P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3079 en date du 8 juin 2016  
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de l'enveloppe à l'École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (EMICA);

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal (R2011-1)*, puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments et sera prévu dans le plan directeur d'investissement 2016-2021 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du Service des ressources matérielles, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 156 730 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Maçonnerie Demers inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de l'enveloppe à l'École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (EMICA);
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

28. Service des ressources financières – école Eulalie-Durocher – réfection de la cuisine – appel d'offres 25-2367P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3080 en date du 1<sup>er</sup> juin 2016  
de Mme Sylvie Raza concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la cuisine à l'école Eulalie-Durocher;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats (P2013-1)* a été respectée;



CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments et sera prévu dans le plan directeur d'investissement 2016-2017 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que suite à une négociation une somme de 5 000 \$ sera retranché au prix soumis;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 201 167 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Ralvec Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la cuisine à l'école Eulalie-Durocher;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

29. Service des ressources financières – école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours – séparation pluviale et sanitaire – appel d'offres 25-2368P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3081 en date du 9 juin 2016  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la séparation pluviale et sanitaire à l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que les dépenses pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 206 500 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Le Groupe Centco inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la séparation pluviale et sanitaire à l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

30. Service des ressources financières – école Saint-Anselme – remplacement des systèmes d'alarme intrusion et d'alarme incendie – appel d'offres 25-2371P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3084 en date du 9 juin 2016  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour effectuer le remplacement des systèmes d'alarme intrusion et d'alarme incendie à l'école Saint-Anselme;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments et sera prévu dans le plan directeur d'investissement 2016-2021 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 168 344 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les Entreprises Serge Vigneault ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement du système d'alarme intrusion et d'alarme incendie à l'école Saint-Anselme;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

31. Service des ressources financières – école Sophie-Barat – réfection du toit terrasse – appel d'offres 25-2372P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3085 en date du 8 juin 2016  
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection du toit terrasse à l'école Sophie-Barat;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments 2014-2015;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du Service des ressources matérielles, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1 ° d'ACCORDER un contrat de 312 995 \$ (359 866 \$ taxes comprises) à l'entrepreneur *Roland Grenier Construction ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection du toit terrasse à l'école Sophie-Barat;
- 2 ° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3 ° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

32. Service des ressources financières – école au Pied-de-la-Montagne, pavillon Saint-Jean-Baptiste – réfection de la cour de l'école – phase 1 – appel d'offres 25-2373P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3087 en date du 13 juin 2016  
de Mme Sylvie Raza concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la phase 1 de la réfection de la cour de l'école au Pied-de-la-Montagne, pavillon Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments et sera prévu dans le plan directeur d'investissement 2016-2017 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT qu'en complément de l'allocation 50620, les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la réhabilitation des sols contaminés (passif environnemental);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 414 717 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Construction Arcade (9140-2594 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la phase 1 de la réfection de la cour de l'école au Pied-de-la-Montagne, pavillon Saint-Jean-Baptiste;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

33. Service des ressources financières – centre Marie-Médiatrice – réfection de la cour de l'école – appel d'offres 25-2379P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3091 en date du 13 juin 2016  
de Mme Sylvie Raza concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la cour du centre Marie-Médiatrice;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la réhabilitation des sols contaminés (passif environnemental) et par la mesure 50620 – Maintien des bâtiments (2016-2017), tel qu'il sera inscrit dans le plan directeur d'investissement 2016-2021 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en juillet 2016;

CONSIDÉRANT qu'en complément de l'allocation 50620, les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget Mesure 50530 – Embellissement des cours d'école (contribution du MEES) et par des contributions additionnelles de la CSDM et du milieu;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 318 099,90 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Saho Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la cour du centre Marie-Médiatrice;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

34. Service des ressources financières – services professionnels – entreprise de services écoénergétique (ESE) pour la réalisation d’un projet d’économie d’énergie – deuxième étape – appel d’offres 24-466P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3098 en date du 13 juin 2016  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les différentes dispositions du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* qui prévoient les mécanismes qui régissent les contrats visant à procurer des économies découlant de l’amélioration du rendement énergétique des bâtiments;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de procéder à un appel d’offres en deux étapes pour attribuer un contrat mixte de travaux de construction et de services professionnels visant à procurer des économies découlant de l’amélioration du rendement énergétique pour quatre écoles;

CONSIDÉRANT la publication du présent appel d’offres comme une deuxième étape (appel de propositions) visant à recueillir les propositions de services écoénergétiques des trois entreprises retenues à la première étape;

CONSIDÉRANT qu’une des trois firmes sélectionnées au terme de la première étape a décidé de ne pas donner suite au processus;

CONSIDÉRANT que l’évaluation des deux propositions reçues a été réalisée conformément aux critères énoncés au document d’appel d’offres par un comité de sélection dûment constitué;

CONSIDÉRANT que les deux soumissions sont acceptables;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat visant l’économie découlant de l’amélioration du rendement énergétique à *Energère Consultant inc.*, d’une valeur totale estimée à 8 042 370 \$ plus taxes.

35. Service des ressources financières – fourniture sur demande de chaises, de fauteuils et de mobilier de bureau – appel d’offres 28-176P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3099 en date du 13 juin 2016  
de Mmes Sylvie Raza et Fatima Zahra-Zouaki  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un fournisseur pour la fourniture sur demande de chaises, fauteuils et mobilier de bureau;

CONSIDÉRANT les règles prévus à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que des critères d'admissibilité et de conformité ont été établis par un comité d'usagers représentatif;

CONSIDÉRANT que cinq soumissions ont été reçues dans le cadre de cet appel d'offres dont une qui n'était pas conforme;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire *Unique mobilier de bureau (2737-6557 Québec inc.)* est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les fonds seront puisés dans les allocations particulières pour les ajouts d'espaces (mesure 50510) et dans les budgets de fonctionnement des services et des établissements;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER, en accord avec la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1), un contrat à commandes pour la fourniture sur demande de chaises, fauteuils et mobilier de bureau à *Unique mobilier de bureau (2737-6557 Québec inc.)*, pour une valeur estimée à 219 352,45 \$ plus taxes pour une période initiale d'une année (2016-2017). Cette entente est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune qui seront exercées à la demande de la Commission scolaire de Montréal, avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif.

36. Service des ressources financières – travaux de maçonnerie à taux horaire – appel d'offres 15-207P – attribution de contrats à exécution sur demande

Document déposé : Rapport A-31-3102 en date du 8 juin 2016  
de Mme Nathalie Sauvé et de M. François Poirier  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un ou de plusieurs entrepreneurs pour effectuer des travaux en maçonnerie à taux horaire pour le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 2 000 000 \$ pour l'ensemble de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que la dépense sera normalement assumée par le budget d'investissement de la CSDM;



CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, peut être renouvelée pour une année additionnelle;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions admissibles et conformes ont été reçues;

CONSIDÉRANT le processus prévu au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les demandes d'exécution seront attribuées à l'entrepreneur qui a soumis le prix le plus bas, à moins que celui-ci ne puisse y donner suite, auquel cas les autres entrepreneurs seront sollicités en fonction de leur rang respectif présenté ci-dessous et selon le prix de leur soumission respective :

- 1- *Saint-Denis Thompson inc.*,
- 2- *Robert Hardy inc.*,
- 3- *GB Cotton inc.*,
- 4- *Construction M.B. (2014) inc.*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER des contrats à exécution sur demande d'une valeur annuelle globale de 2 070 732,40 \$ plus taxes aux entrepreneurs *Saint-Denis Thompson inc.*, *Robert Hardy inc.*, *GB Cotton inc.* et *Construction M.B. (2014) inc.* pour les travaux en maçonnerie à taux horaire. Ces contrats sont d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat et sont assortis d'une option de renouvellement d'une année, avec l'accord des adjudicataires et du comité exécutif;
- 2° de METTRE FIN aux contrats à l'arrivée du premier des deux événements suivants : la date d'échéance au terme d'une année de contrat ferme ou l'atteinte du montant maximal de 2 070 732,40 \$ plus taxes.

37. Service des ressources financières – mesure alimentaire – attribution de contrats de gré à gré aux organismes communautaires partenaires

Document déposé : Rapport A-31-3110-A en date du 21 juin 2016  
de Mmes Sylvie Raza et Fatima-Zahra Zouaki concernant le  
sujet en référence

CONSIDÉRANT que les besoins en soutien alimentaire sont importants dans les écoles primaires de milieux socio-économiquement faibles;

CONSIDÉRANT que des organismes communautaires œuvrent à la mise en œuvre du programme de la mesure alimentaire, et ce, depuis vingt ans;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* a pour objectif de contribuer au développement social, culturel et économique;

CONSIDÉRANT l'article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et les motifs permettant à un organisme public de conclure un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT que, par sa résolution 33 de la séance ordinaire du 8 juillet 2014, le comité exécutif a autorisé le Bureau des approvisionnements à conclure un contrat de gré à gré avec les organismes communautaires partenaires pour une durée d'une année;

CONSIDÉRANT que, pour le Centre éducatif communautaire René Goupil, la présente résolution ne prendra effet qu'après la remise de son attestation de Revenu Québec, et ce au plus tard le 6 juillet 2016;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5.3.3 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*, le comité exécutif approuve les contrats d'approvisionnement conclus de gré à gré pour une valeur supérieure à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que le nombre d'élèves inscrits à la mesure alimentaire varie d'une année scolaire à l'autre;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER six contrats d'approvisionnement de gré à gré aux organismes communautaires suivants pour la mise en œuvre du programme de la mesure alimentaire, et ce, pour l'année scolaire 2016-2017 :
  - *Centre éducatif communautaire René-Goupil*, pour un montant approximatif de 68 048 \$;
  - *Chic Resto-pop*, pour un montant approximatif de 67 396 \$;
  - *Corbeille Bordeaux-Cartierville*, pour un montant approximatif de 175 840 \$;
  - *Fourchette & Cie cuisine communautaire*, pour un montant approximatif de 275 692 \$;
  - *Le Garde-Manger Pour Tous*, pour un montant approximatif de 857 324 \$;
  - *Maison des jeunes par la Grand'porte*, pour un montant approximatif de 68 688 \$.

38. Service des ressources matérielles – Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP) – projet de transformation fonctionnelle en vue d’accueillir des classes du primaire dès la rentrée 2016

Document déposé : Rapport A-33-954 en date du 17 juin 2016  
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les données et les prévisions démographiques du quartier Rosemont (quartier 8) font état d’une augmentation importante de la population scolaire au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT que la conversion du bâtiment du Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP) – situé au 3000, rue Beaubien Est – en une école primaire de dix classes fait partie des projets d’ajout d’espace envisagés par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour répondre aux besoins de la population scolaire grandissante du quartier;

CONSIDÉRANT que l’augmentation graduelle de la population scolaire engendrera un manque d’espace dès la rentrée 2016;

CONSIDÉRANT que la réalisation d’un projet de transformation fonctionnelle, dès cet été, permettrait d’amorcer la conversion du CREP de façon anticipée et ainsi de pallier rapidement le manque d’espace prévu à la rentrée 2016;

CONSIDÉRANT que le projet envisagé pour cet été prévoit l’aménagement de six classes du primaire dans l’immeuble de la rue Beaubien Est et le transfert des activités du volet administratif du CREP dans l’immeuble situé au 5643, rue Clark, qui abritait anciennement l’école Luke-Callaghan;

CONSIDÉRANT que les interventions prévues pour l’immeuble de la rue Clark comprennent principalement des travaux de peinture et d’électricité ainsi que quelques réaménagements, alors que celles requises pour le bâtiment du CREP comprennent l’aménagement des classes du primaire, les travaux qui rendront possible la cohabitation sécuritaire des deux établissements, le réaménagement ou l’ajout de blocs sanitaires ainsi que des travaux de mise aux normes;

CONSIDÉRANT que, conformément aux règles de délégation de pouvoirs à la CSDM, la décision d’aller de l’avant avec ce projet, d’un point de vue budgétaire, revient au Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le déménagement du CREP et la conversion du bâtiment en une école primaire ont déjà été approuvés par le Conseil des commissaires le 15 décembre 2015, avec l’adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2016-2019;

CONSIDÉRANT que pour mener à terme, dans les délais prescrits, le projet de transformation fonctionnelle prévu cet été, le Service des ressources matérielles devra composer avec un échéancier serré et que, dans les circonstances, la production

de plans et devis complets en vue de l'attribution d'un contrat à forfait à l'issue d'un processus d'appel d'offres public n'est pas envisageable;

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte, il serait indiqué de confier l'exécution des travaux à l'entrepreneur *GSF Canada inc.*, qui détient un contrat à exécution sur demande pour des travaux de réaménagement fonctionnel à taux horaire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 28 de la séance du 7 juin 2016 du comité exécutif, si *GSF Canada inc.* n'est pas en mesure de réaliser les travaux demandés, faute de disponibilité, ceux-ci peuvent aussi être proposés à *Groupe St-Lambert*, à *Constructions Serbec inc.*, à *Mofax Électrique ltée* ou à *Pincor ltée*, selon les priorités établies à la suite de l'appel d'offres 15-208P;

CONSIDÉRANT que le projet de conversion du CREP en une école primaire a déjà fait l'objet d'une demande dans le cadre de la mesure Ajout d'espace du Plan québécois des infrastructures 2016-2026;

CONSIDÉRANT qu'il est possible que les travaux de réaménagement fonctionnel prévus cet été pour le CREP puissent être financés, en tout ou en partie, par la mesure Ajout d'espace, mais qu'étant donné la nature des travaux, il demeure peu probable qu'ils le soient;

CONSIDÉRANT qu'advenant un refus du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), le coût du projet prévu cet été pour le CREP devra être imputé au budget de fonctionnement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que les travaux touchant l'immeuble de la rue Clark – qui fait partie du parc des bâtiments excédentaires – seront entièrement à la charge de la CSDM et que leur coût sera donc imputé au budget de fonctionnement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONFIER à l'entrepreneur *GSF Canada inc.* – dans le cadre de son contrat à exécution sur demande (15-208P) – l'exécution des travaux de transformation fonctionnelle envisagés cet été pour le bâtiment du CREP, travaux dont la valeur est estimée dans le présent rapport;
- 2° de CONFIER à l'entrepreneur *GSF Canada inc.* – dans le cadre de son contrat à exécution sur demande (15-208P) – l'exécution des travaux de transformation fonctionnelle envisagés cet été pour le bâtiment situé au 5643, rue Clark, travaux dont la valeur est estimée dans le présent rapport;
- 3° de CONFIER à l'entrepreneur suivant sur la liste établie à la suite de l'appel d'offres 15-208P – selon les modalités prévues – l'exécution des travaux de transformation fonctionnelle auxquels font référence les deux paragraphes

précédents, à la condition que l'entrepreneur *GSF Canada inc.* ne soit pas en mesure de les exécuter, faute de disponibilité;

- 4° de DEMANDER au Service des ressources financières de prévoir cette dépense à la prochaine révision budgétaire et de déposer la somme requise au compte approprié, le cas échéant.

39. Service des ressources matérielles – centre Tétreaultville – estimation révisée des travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre de réfection de l'enveloppe du bâtiment

Document déposé : Rapport A-33-956 en date du 10 juin 2016  
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Amro Aluminium inc.* pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment du centre Tétreaultville, situé au 8300, rue De Teck, à Montréal;

CONSIDÉRANT les interventions supplémentaires autorisées dans le cadre de ce projet, en vertu de la résolution 27 de la séance du 8 décembre 2015 du comité exécutif;

CONSIDÉRANT qu'au terme des négociations avec l'entrepreneur, qui se sont poursuivies jusqu'au 31 mai 2016, il s'avère que certains éléments qui restaient à négocier en décembre 2015 ont été sous-évalués, dont les travaux supplémentaires de réfection du crépi – contenant de l'amiante – des colonnes de béton et des fondations;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Amro Aluminium inc.* la somme associée à l'ensemble des travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre de la réfection de l'enveloppe du bâtiment du centre Tétreaultville, somme qui s'élève à environ 114 000 \$ plus taxes.

40.

Service des ressources matérielles – cession d’un droit de passage sur le terrain de l’école Marc-Favreau afin de permettre à la Commission scolaire English-Montréal de mettre en place une conduite de drainage

Document déposé : Rapport A-33-959 en date du 14 juin 2016  
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) s’apprête à construire un nouvel immeuble – l’école Mackay-Layton – sur un terrain lui appartenant adjacent à l’école Marc-Favreau, qui appartient à la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que la CSEM souhaite faire passer, sur le terrain appartenant à la CSDM, une conduite de drainage pour l’écoulement des eaux pluviales par gravité, sous réserve d’un accord entre les deux commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que, sans un accord avec la CSDM, la CSEM devra prévoir un système de drainage avec station de pompage pour évacuer les eaux pluviales jusqu’au réseau d’égouts de la Ville de Montréal, étant donné la configuration du terrain de la future école Mackay-Layton;

CONSIDÉRANT qu’un système de drainage par gravité réduit les risques de défaillance et comporte des avantages relativement à l’entretien, comparativement à un système avec station de pompage;

CONSIDÉRANT que la solution envisagée par le CSEM comporte des risques pour la CSDM et que, compte tenu de ces risques et des dépenses associées aux travaux relatifs à la mise en place d’une conduite de drainage sur le terrain de l’école Marc-Favreau, une éventuelle entente devra prévoir la prise en charge, par la CSEM, des risques et des dépenses attribuables au projet;

CONSIDÉRANT qu’il serait opportun de négocier avec la CSEM et, le cas échéant, de lui consentir un droit de passage pour la mise en place et l’entretien d’une conduite de drainage permettant l’écoulement des eaux pluviales par gravité, dans la mesure où les intérêts de la CSDM sont préservés;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d’aliénation d’un immeuble d’une commission scolaire* et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER la Direction générale, en collaboration avec le Bureau des affaires juridiques et le Service des ressources matérielles, pour négocier avec la CSEM les conditions d’une entente en vue du passage, sur le terrain de l’école Marc-Favreau, d’une conduite de drainage pour l’écoulement des eaux pluviales par gravité;

- 2° de CONSENTIR à la CSEM un droit de passage, sous forme de servitude, par exemple, pour la mise en place et l'entretien d'une conduite de drainage en vue de l'écoulement des eaux pluviales par gravité, sur le terrain de l'école Marc-Favreau, sous réserve de la conclusion d'une entente permettant de préserver les intérêts de la CSDM et de l'obtention des autorisations requises auprès des instances concernées.

41. Service des ressources matérielles – école FACE – travaux de réhabilitation des finis intérieurs

Document déposé : Rapport A-33-962 en date du 15 juin 2016  
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les finis intérieurs de l'école FACE, située au 3449, rue University, sont en mauvais état et que la réfection complète de ceux-ci représente un investissement considérable;

CONSIDÉRANT que, pour pallier la situation, des travaux de sécurisation des finis intérieurs ont été entrepris, conformément au Programme de gestion de l'amiante (PGA) et au Programme de qualité de l'air intérieur (PQAI) de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que les interventions en cours consistent principalement en des réparations ponctuelles des murs, des plafonds et des planchers, qui ont pour but de prévenir l'effritement des matériaux détériorés contenant de l'amiante et la propagation de poussières nocives;

CONSIDÉRANT que la dimension des multiples zones d'intervention varie grandement d'un local à l'autre, qu'il n'est donc pas possible de définir rapidement et avec précision l'étendue des travaux nécessaires et que, dans ce contexte, il est plus avantageux d'établir la valeur des travaux sur la base du temps et des matériaux;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles met en place les outils et les mécanismes de contrôle appropriés lorsque la valeur des travaux est établie sur la base du temps et des matériaux;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons budgétaires et compte tenu de l'envergure du bâtiment de la rue University, les interventions requises sont divisées en plusieurs phases;

CONSIDÉRANT que les premières phases de travaux ont été confiées à l'entrepreneur *GSF Canada inc.*, qui, depuis le 15 mars 2016, détient un contrat à exécution sur demande pour des travaux généraux à taux horaire (appel d'offres 15-194P);

CONSIDÉRANT que, parallèlement à l'exécution des travaux, le Service des ressources matérielles a mandaté des professionnels externes pour effectuer le relevé de tous les finis intérieurs de l'école FACE et prioriser les interventions requises à brève échéance;

CONSIDÉRANT que la CSDM s'est engagée à mettre en place rapidement toutes les mesures qui s'imposent pour assurer la santé et la sécurité des usagers de l'école FACE, étant donné les signalements en lien avec le PQAI reçus au cours de l'année 2015-2016;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de CONFIER à l'entrepreneur *GSF Canada inc.* – dans le cadre de son contrat à exécution sur demande (15-194P) – l'exécution des prochains travaux de sécurisation des finis intérieurs nécessaires à l'école FACE, travaux dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

42. Service des ressources matérielles – centre administratif et annexe – installation de systèmes de sécurité

Document déposé : Rapport A-33-963 en date du 15 juin 2016  
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les impératifs de retour à l'équilibre budgétaire et la nécessité pour la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de revoir ses façons de faire afin de devenir à la fois plus efficace et plus efficiente;

CONSIDÉRANT que, dans cette optique, au regard de la sécurité des bâtiments du centre administratif et de son annexe – situés respectivement au 3737, rue Sherbrooke Est et au 3700, rue Rachel Est – il a été convenu d'abolir l'équivalent de presque deux postes d'agent de sécurité et de revoir les systèmes de sécurité;

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des lieux en tout temps, des systèmes d'alarme intrusion, de vidéosurveillance et de contrôle des accès seront installés ou bonifiés dans les deux bâtiments;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'abolition de postes, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016, l'effectif régulier ne permettra plus d'assurer une présence d'au moins un agent de sécurité vingt-quatre heures par jour;



CONSIDÉRANT que d'ici la mise en service des nouveaux systèmes, des agents de sécurité supplémentaires permettront d'assurer provisoirement une présence continue;

CONSIDÉRANT que les plans et devis en lien avec l'exécution des travaux ont déjà été préparés et que l'installation des systèmes nécessitera environ trois mois de travail;

CONSIDÉRANT que d'importants travaux de réhabilitation intérieure – qui sont réalisés conformément au Programme de gestion de l'amiante (PGA) et au Programme de qualité de l'air intérieur (PQAI) – sont en cours au centre administratif et à l'annexe et qu'il ne serait pas souhaitable que la CSDM ne devienne maître d'œuvre d'un tel chantier;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont exécutés par l'entrepreneur *GSF Canada inc.*, qui, depuis le 15 mars 2016, détient un contrat à exécution sur demande pour des travaux généraux à taux horaire (appel d'offres 15-194P);

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONFIER à l'entrepreneur *GSF Canada inc.* – dans le cadre de son contrat à exécution sur demande (15-194P) – l'exécution des travaux d'installation ou de bonification des systèmes de sécurité du centre administratif et de son annexe, travaux dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

\*43. Service du secrétariat général – reddition de comptes au Conseil du trésor en matière de gestion contractuelle 2015-2016

Document déposé : Rapport A-34-2570 en date du 16 juin 2016  
de Mme Guylaine Dubé concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

44. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2016

Document déposé : Rapport A-34-2589 en date du 2 juin 2016 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du commissaire Ben Valkenburg pour le mois de juin 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Ben Valkenburg pour le mois de juin 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

45. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2016

Document déposé : Rapport A-34-2590 en date du 3 juin 2016 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

46. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2016

Document déposé : Rapport A-34-2591 en date du 8 juin 2016 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beaudet pour le mois de mai 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beaudet pour le mois de mai 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

47. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai et juin 2016

Document déposé : Rapport A-34-2592 en date du 8 juin 2016 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour les mois de mai et de juin 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour les mois de mai et de juin 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

48. Information :

- a) A-31-3071 Service des ressources financières – école Honoré-Mercier – réhabilitation de la cour avant de l'école – appel d'offres 25-2359P – rapport d'information
- b) A-31-3072 Service des ressources financières – école Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle – réfection de l'entretoit – appel d'offres 25-2360P – annulation de l'appel d'offres
- c) A-33-955 Service des ressources matérielles – honoraires supplémentaires dans le cadre de la réhabilitation des terrains des écoles Jean-Baptiste-Meilleur, Jeanne-LeBer et Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle
- d) A-31-3095 Service des ressources financières – école Saint-Nom-de-Jésus – réhabilitation de l'école – appel d'offres 25-2356P – rapport d'information

49. Période réservée aux membres du comité exécutif

- a) Cession d'un droit de passage sur le terrain de l'école Marc-Favreau en faveur de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) – mise en place d'une conduite de drainage

En lien avec le rapport A-33-959 (Service des ressources matérielles – cession d'un droit de passage sur le terrain de l'école Marc-Favreau afin de permettre à la Commission scolaire English-Montréal de mettre en place une conduite de drainage),

Mme Marie-José Mastromonaco souhaite que le directeur général soit mandaté pour négocier l'utilisation de la cour d'école qui sera aménagée et créée par la CSEM. Mme Lucie Painchaud prend note de la demande.

La séance est levée à 16 h 55.

*Secrétariat général – 31 août 2016*

- 
- \* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 31 août 2016.
  - \*\* Les rapports précédés de deux astérisques seront également à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 29 juin 2016.